



COMMUNE D'AIRVAULT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

- COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023
- BUDGET PRIMITIF 2024-

Date du dossier : 11 avril 2024

1 Rue Constant BALQUET- 79600 AIRVAULT
www.airvault.fr

1- Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif (ou CFU en M 57) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après. :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse est annexée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune d'Airvault dispose de 3 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe « Lotissements »
- le budget SPIC Energie Renouvelable – Production et vente d'énergie

Les budgets primitifs 2024 ont été votés le 11 avril 2024, ils peuvent être consultés sur simple demande à l'accueil de la mairie d'Airvault aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès du département, de la région ou de l'état chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	CA 2023	Propositions BP 2024
DEPENSES		4 468 585,68	4 474 260,49	7 251 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 227 139,74	1 203 272,71	1 775 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 074 432,61	2 040 496,15	2 250 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	618 367,35	553 756,82	894 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	53 864,33	48 906,76	48 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	39,60	4 533,08	15 000,00 €
14	ATTENUATION DE PRODUITS	395 805,00	386 106,00	414 000,00 €
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>4 369 648,63</i>	<i>4 237 071,52</i>	<i>5 396 000,00 €</i>
42	OPERATIONS ENTRE SECTIONS	98 937,05	237 188,97	50 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	5 000,00 €
23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	0,00		1 800 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	CA 2023	Propositions BP 2024
RECETTES		5 810 942,23	5 808 282,98	7 251 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	202 545,51	230 471,13	185 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 431 613,09	2 525 230,95	2 455 263,00 €
731	FISCALITE LOCALE	1 298 486,39	1 488 540,68	1 505 447,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 132 337,60	1 188 465,78	1 200 512,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	577 418,11	126 181,73	123 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00		
13	ATTENUATION DE CHARGES	48 117,18	51 227,15	40 000,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	21 057,46	110 552,91	4 467,32 €
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>5 711 575,34</i>	<i>5 720 670,33</i>	<i>5 513 689,32 €</i>
42	OPERATIONS ENTRE SECTIONS	99 366,89	87 612,65	5 000,00 €
002-	EXCEDENT REPORTE		0,00	1 732 310,68 €
	EXCEDENT CONSTATE	1 342 356,55	1 334 022,49	0,00 €
	Report excédent n-1	1 343 472,52	1 868 622,12	
	EXCEDENT CUMULE	2 685 829,07	3 202 644,61	0,00 €

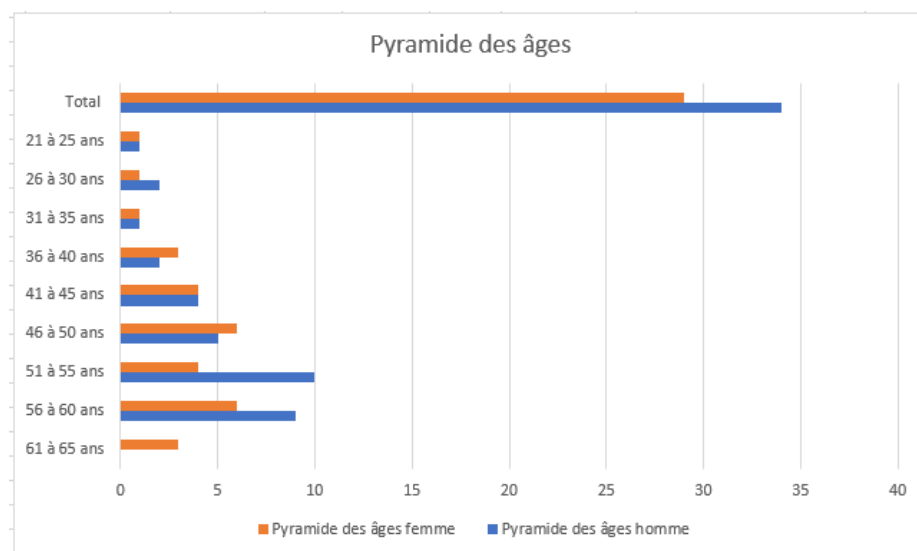
Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les charges à caractère général ont été contenues malgré l'inflation et le coût des énergies.** Des efforts ont été réalisés dans chaque service afin d'optimiser la recherche d'économies.
- ✓ En 2024, la municipalité a décidé de mettre fin à la production des repas pour les écoles. Un prestataire assurant la livraison des repas en liaison froide sera recruté.
- ✓ **La masse salariale** qui représente 48 % des charges réelles de fonctionnement en 2023, est demeurée stable malgré les augmentations législatives en cours d'année. La Commune reste très attentive à l'évolution de cette dépense. Une attention particulière est conduite pour les besoins de personnel dans les services.

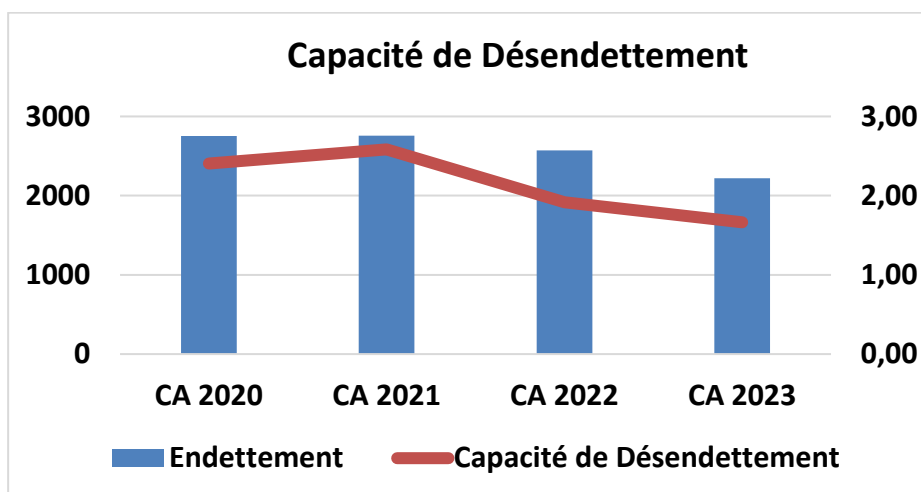
Evolution des effectifs au 1er janvier 2022-2024

Statuts	EFFECTIFS AU 01/01/2022	EFFECTIFS AU 01/01/2023	EFFECTIFS AU 01/01/2024
Contractuels	Contrats interimaires	6	7
Stagiaires	6	7	5
Titulaires	39	39	44
Disponibilités	5	6	6

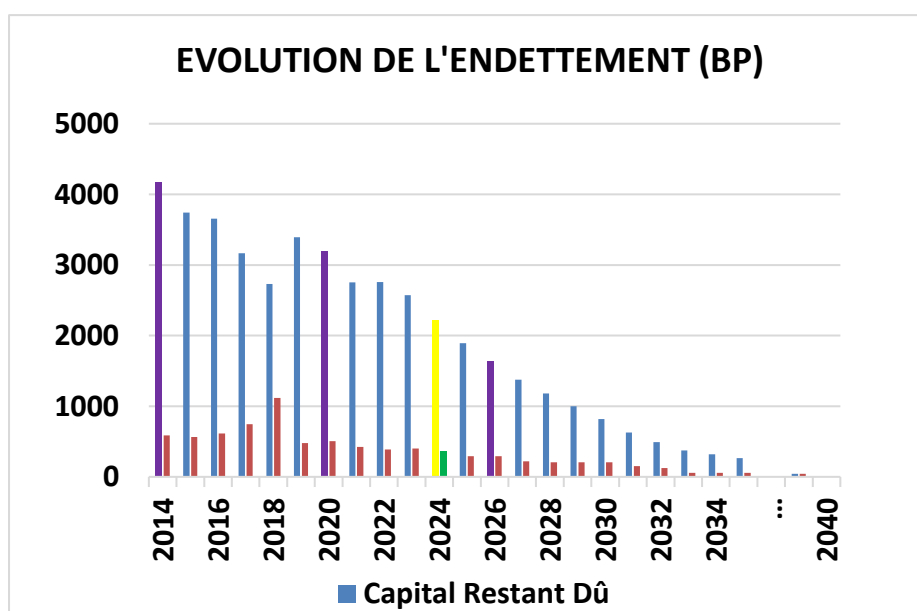
Pyramide des âges



L'endettement



La capacité de désendettement de la Commune est de 1.66 ans, ce qui permet d'utiliser cette marge de manœuvre pour financer les investissements.



La Commune poursuit sa politique de désendettement.

Depuis dix ans, l'endettement a été réduit de 47 %

Malgré le désendettement engagé, la Commune poursuit son engagement volontariste pour investir et conduire de nombreux projets :

- Réhabilitation du Vieux Relais
- Rénovation de la salle René BRENET
- Restauration du Clos de l'Abbaye
- Travaux de voirie et d'effacement de réseaux
- Aménagement de plusieurs lotissements pouvant répondre aux besoins d'habitat du territoire.
- Et en 2024, le lancement de la réhabilitation de l'école maternelle des Corderies.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- Des dotations versées par l'Etat,
- Des impôts locaux,
- Des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevance d'occupation du domaine public, prestations de restauration scolaire...)

Les recettes de fonctionnement de l'année 2023 ont été très stables

- ✓ **Les redevances pour le service de la restauration scolaire** constituent les principales recettes du chapitre des produits des services.
 - Le prix du repas qui n'avait pas été revu depuis 2008 a été revalorisé en 2023 à 3.40 €. Il demeure bien en deçà du coût de revient d'un repas arrêté à 7,67 €.
- ✓ **La fiscalité**

La fiscalité a été favorisée par une hausse importante des bases en 2023 (+ 6.9 %). Les taux n'avaient pas été revalorisés en 2023.

Les taux de fiscalité locale ont été maintenus pour l'année 2024.

Le Conseil municipal a par ailleurs décidé de supprimer en 2023, l'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation qui avait été instaurée en 2019, lors de la création de la Commune Nouvelle

	2018	2019 CN	2020 CN	2021 CN	2022 CN	2023 CN	2024 CN
TFB CN Airvault (2021 + 18,88 Part Départementale)			13,51	32,39	32,39	32,39	32,39
<i>TFB Airvault</i>	13,93	13,93	13,92	32,76	32,72	32,7	32,66
<i>TFB Tessonnière</i>	8,89	8,89	9,27	28,49	28,85	29,21	29,56
TFNB CN Airvault			49,42	49,42	49,42	49,42	49,42
<i>TFNB Airvault</i>	53,11	53,11	51,93	51,73	51,52	51,31	51,09
<i>TFNB Tessonnière</i>	40,68	40,68	40,46	41,21	41,96	42,7	43,44
TH CN Airvault						18,35	18,35
<i>TH Airvault</i>	18,66	18,66				18,35	18,35
<i>TH Tessonnière</i>	16,65	16,65				18,35	18,35

✓ **Les dotations**

Pour 2024, les dotations sont réparties comme suit :

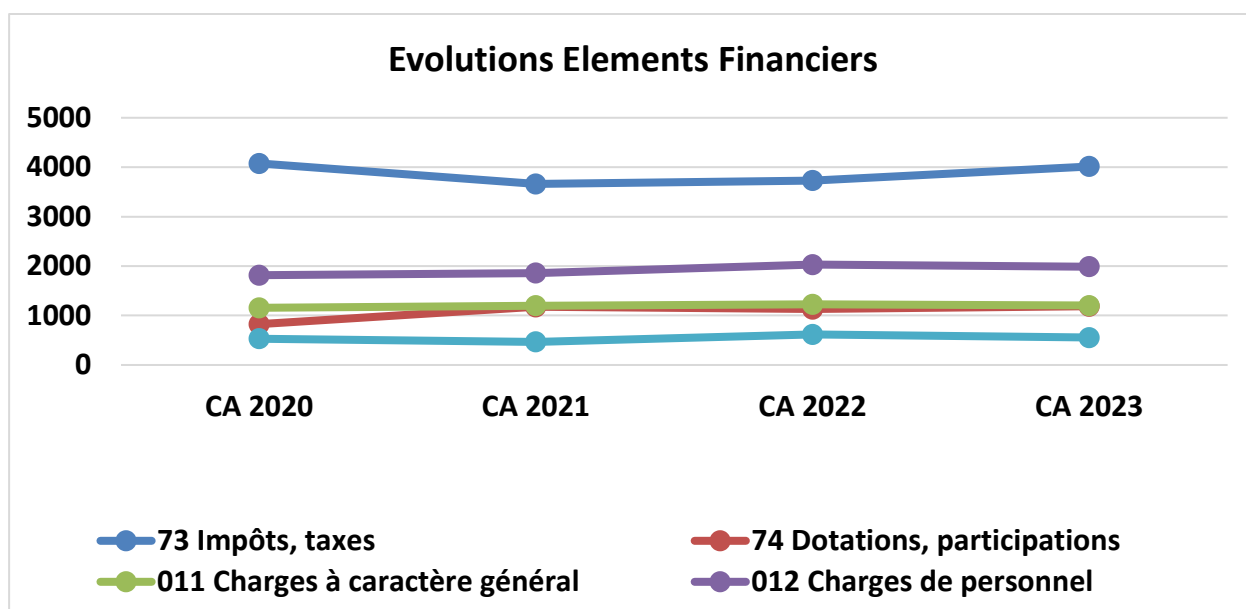
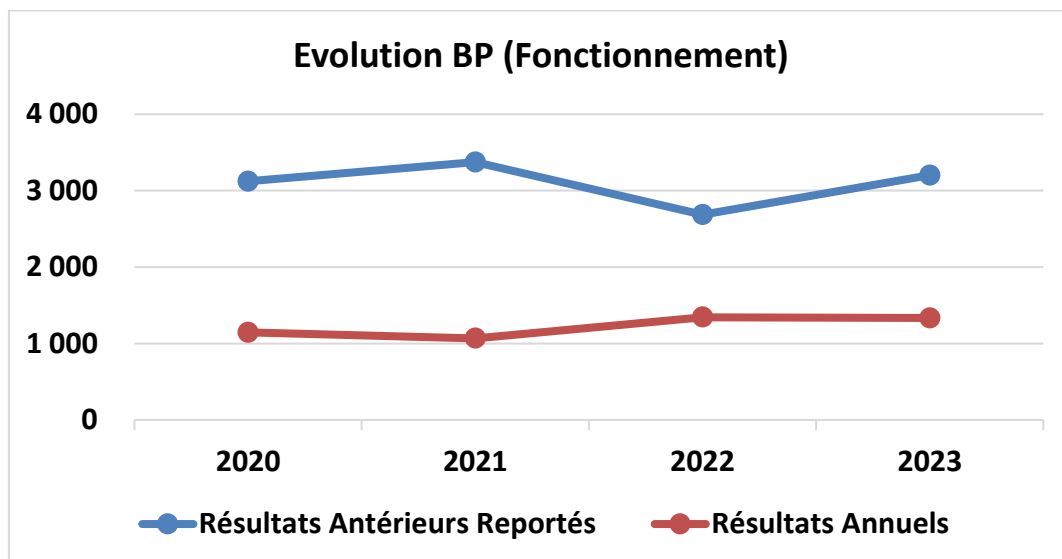
- Dotation communes nouvelles « Garantie » : 35 86.00 €
- Dotation forfaitaire : 8 082.00 €
- Dotation de solidarité rurale : Bourg Centre : 12 347.00 €
- Dotation de solidarité rurale : péréquation : 66 281 €

Les principales recettes de ce chapitre sont constituées des attributions de compensation mises en place suite aux réformes de la taxe professionnelle (466 000 €), de la taxe foncière (600 000 €)

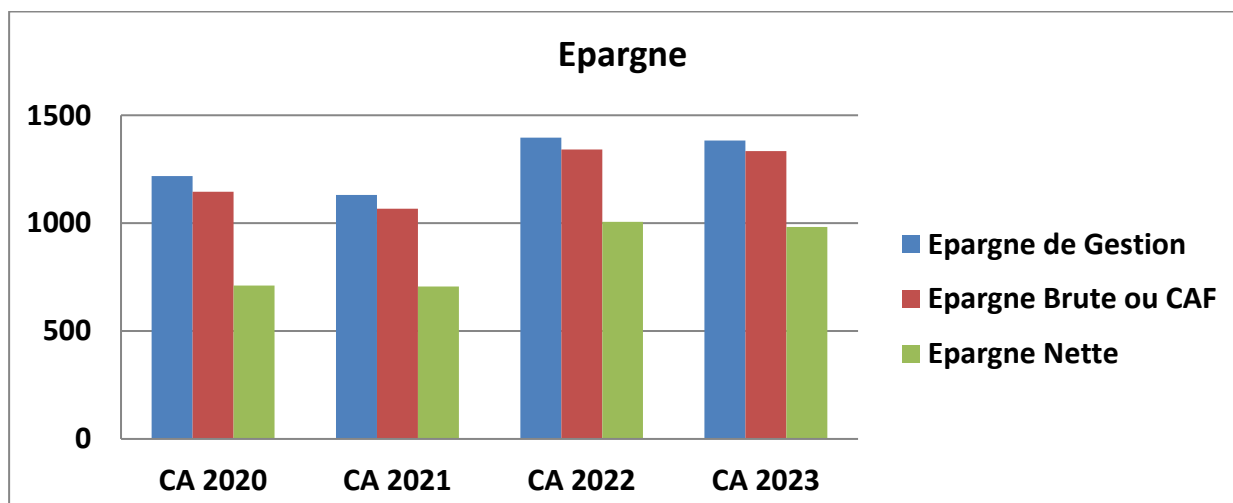
✓ **Autres produits**

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Pour 2022, l'excédent constaté (hors excédent reporté) s'est élevé à 1 342 356.65 €
En 2023, l'excédent constaté (hors excédent reporté) est de 1 334 022.49 €



L'Epargne de la Collectivité



La Commune d'Airvault présente une épargne nette qui confirme une gestion saine de la collectivité. Cependant, au regard de l'évolution des dépenses, il conviendra de continuer d'être vigilant sur l'ensemble des dépenses communales afin de maîtriser les dépenses et sauvegarder les excédents.

3 – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

		CA 2022	CFU 2023	BP 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		2 344 846,15 €	1 741 474,77 €	6 761 960,00 €
001-	DEFICIT CONSTATE	- €		605 295,59 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	- €	3 740,00 €	3 748,41 €
040-	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	99 366,89 €	87 612,65 €	5 000,00 €
041-	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	117 817,83 €	150 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	336 214,90 €	353 344,81 €	331 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 075,60 €	- €	- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	19 378,41 €	6 266,00 €	671 058,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 233,94 €	45 432,89 €	23 468,00 €
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	486 630,00 €
	DEPENSES D'EQUIPEMENTS	1 365 576,41 €	1 127 260,59 €	4 485 260,00 €
		CA 2022	CFU 2023	B.P. 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES		3 075 929,26 €	2 215 527,12 €	6 761 960,00 €
001-	EXCEDENT ANTERIEUR	- €	- €	- €
020	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 740,00 €	- €
021	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		127,90	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 800 000,00 €
024	PRODUIT DES CESSIONS	- €	- €	50 000,00 €
040-	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	98 937,05 €	237 188,97 €	50 000,00 €
041-	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	117 817,83 €	150 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	2 401 451,25 €	1 004 805,04 €	2 132 334,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	151 348,15 €	350,89 €	301 500,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 771,03 €	- €	100 000,00 €
13	SUBVENTIONS NON AFFECTEES	52 000,00 €	18 960,64 €	3 485,00 €
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	283 421,78 €	831 535,85 €	2 174 641,00 €
	EXCEDENT CONSTATE	731 083,11 €	474 052,35 €	- €
	report excédent n-1	- 1 079 347,94 €		
	DEFICIT CUMULE	- 348 264,83 €	474 052,35 €	- €

Les dépenses d'investissement

Chaque année, la Commune réalise entre 1 000 000 et 1 500 000 € d'investissement pour ses équipements. En 2023, elle a engagé les travaux de la salle du Clos de l'Abbaye.

En 2024, la Commune a lancé un important programme de réhabilitation de l'école maternelle des Corderies estimé à 1 880 000 €.

C'est une enveloppe de 4 485 000 € qui a été prévue pour l'investissement en 2024

Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la Commune puise en priorité sur son autofinancement. Elle sollicite le concours de tous les partenaires susceptibles d'apporter des financements pour ses projets.

ETAT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - BP. 2024

N° opération	Libellé de l'Opération	Dépenses TTC (Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)	Recettes TTC (Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)
096	Travaux SCDECI	43 550.00	
097	Cimetières	23 640.00	
0104	Travaux CCAS	53 400.00	81 813.00
0110	Mairie de Barroux et bâtiments annexes	43 300.00	
0112	Monuments historiques	112 500.00	21 069.00
0113	Ecole des Corderies	1 883 700.00	1 389 000.00
0114	Ecole de PEROCHON	29 450.00	
0115	Restaurants scolaires		
0119	Eclairage public	82 750.00	67 428.00
0121	Ateliers municipaux	2 400.00	
0128	Eglises communes déléguées	10 000.00	
0130	Aménagement de la Vallée St Pierre	10 000.00	
0131	Aménagement du Vieux Relais	7 500.00	40 000.00
0132	Salle de SOULIEVRES	25 000.00	
0134	Travaux de parking et abords Maison santé	650.00	136 495.00
0139	Rénovation salle du Clos de l'Abbaye	727 000.00	251 542.00
0140	Rénovation Chapelle de SOULIEVRES	274 000.00	103 000.00
0142	Programme PVD- Attractivité	37 000.00	
0143	Travaux de Voirie – Communes déléguées	257 522.00	25 600.00
0144	Aménagement foncier rue Aumônerie	2 600.00	33 859.00
0146	Travaux rues de la Chaperonnière et rues adjacentes	185 710.00	
0147	Equipements sportifs et ludiques	165 950.00	24 835.00
0148	Opérations foncières	59 800.00	
0149	Acquisition de matériel et mobilier	170 648.00	
0150	Réhabilitation du parc locatif	32 950.00	
0151	Travaux dans les autres bâtiments publics	30 240.00	
0152	Espace Jeunesse (Ilôt Guidez)	214 000.00	
	TOTAL DES EQUIPEMENTS	4 485 260.00	2 174 641.00

4 – Le Budget Annexe « Lotissements »

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			831 277.91		831 277.91	
Opérations de l'année	2 160 211.23	2 160 211.23	2 274 825.83	2 419 627.67	4 435 037.06	4 579 838.90
TOTAUX	2 160 211.23	2 160 211.23	3 106 103.74	2 419 627.67	5 266 314.97	4 579 838.90
Résultat de Clôture			686 476.07		686 476.07	

Le Budget annexe LOTISSEMENT 2024 est le suivant :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2024		
011	Charges à caractère général	460 016.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 105 735.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	19 275.00
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	19 275.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2024	2 604 301.00
---	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2024		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	44 296.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 540 730.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	19 275.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2024	2 604 301.00
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2024		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	171 653.93
040	Transfert entre sections	2 540 730.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 712 383.93

002	RESULTAT REPORTE 2023	686 476.07
------------	------------------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2024	3 398 860.00
--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2024		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
040	Opération d'ordre entre sections	2 105 735.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 293 125.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 398 860.00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2024	3 398 860.00
--	---------------------

En 2024 la Commune engagera la finalisation du lotissement de l'Aumônerie et achèvera le lotissement de la Vallée aux Chèvres 3 qui sera disponible à la vente avant l'été.

Cet important programme permet de répondre à la volonté de la municipalité de satisfaire l'ensemble des besoins en termes d'habitat pour les 10/15 prochaines années.

Par ailleurs, un programme d'habitat locatif et social est conduit dans le même temps sur ces lotissements.

5 – Le Budget SPIC – Energie renouvelable

Le Budget SPIC – Energie renouvelable retrace toutes les dépenses et recettes liées à la gestion de la chaufferie bois et aux panneaux photovoltaïques.

Pour rappel, la chaufferie bois assure le chauffage du Collège Voltaire, de l'EHPAD, du centre socio-culturel et du CCAS.

Les résultats du budget SPIC

BUDGET ANNEXE DU SPIC – ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION VENTE ENERGIE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	89 501.44			135 671.34	89 501.44	135 671.34
Opérations de l'année	100 164.41	85 035.03	0.00	1 168.14	100 164.41	86 203.17
TOTAUX	189 665.85	85 035.03	0.00	136 839.48	189 665.85	221 874.51
Résultat de Clôture	104 630.82			136 839.48		32 208.66

Le budget du SPIC 2024

(En Euros)

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2024		
011	Charges à caractère général	136 500.18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	
65	Autres charges de gestion courante	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	137 700.18

002	RESULTAT REPORTE 2023	104 630.82
------------	------------------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2024	242 331.00
---	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2024		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	148 245.00
77	Produits exceptionnels	94 086.00
043	Transferts à l'intérieur de la section	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2024	242 331.00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2024		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	108 040.00
040	Transfert entre sections	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2024	238 040.00
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2024		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
040	Opération d'ordre entre sections	1 200.00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.52
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 200.52

002	RESULTAT REPORTE 2023	136 839.48
------------	------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2024	238 040.00
--	-------------------